

LE MONDE DES ETF GAGNE EN COMPLEXITÉ

Les Exchange Traded Funds (ETF) sont des fonds de placement négociés en bourse et très populaires depuis des années. La plupart sont relativement faciles à comprendre parce qu'ils suivent les indices boursiers (par exemple, le SPI) et que leur performance peut s'expliquer 1:1 avec les tendances générales de la bourse. De plus, ce sont des instruments très peu coûteux.

Toutefois, ces dernières années, le monde des ETF s'est quelque peu complexifié, du fait que ces derniers sont loin de tous adopter une stratégie d'investissement passive basée sur des indices boursiers connus.

ETF à gestion active

S'ils sont clairement minoritaires, les ETF à gestion active sont de plus en plus présents sur le marché. Comme pour les autres fonds gérés activement, les gestionnaires de fonds cherchent à générer une valeur ajoutée pour les investisseurs à travers leurs activités. La seule différence réside dans le fait que les ETF sont négociés en bourse, alors que les fonds de placement "traditionnels" sont achetés et vendus en émettant et en rachetant des titres. Les coûts des ETF à gestion active sont également plus élevés que ceux des produits à gestion passive et se rapprochent des frais des "fonds classiques".

Facteurs ETF

Il arrive que les fournisseurs d'ETF créent leurs propres indices afin de ne pas avoir à s'aligner de manière rigide sur les indices boursiers existants. Cela leur permet de mettre l'accent sur un thème spécifique de la stratégie d'investissement. Du point de vue du fournisseur des ETF, il s'agit d'une stratégie prometteuse. Ces "facteurs" peuvent être, par exemple, une stratégie de momentum (se concentrer sur les actions dont le prix a fortement augmenté), des actions de qualité (se concentrer sur les actions dont le modèle économique est stable) ou d'autres thèmes. Le thème de la "valeur" est actuellement très populaire, car les cours y ont grimpé en flèche ces dernières semaines (privilégier les actions sous-évaluées).

De tels facteurs ETF ne suivent donc pas les indices boursiers bien connus et leur performance peut donc être supérieure mais aussi inférieure à la moyenne du marché. Comme pour les ETF à gestion active, les investisseurs s'appuient sur les compétences de la direction du fonds.

Des considérations détaillées sont également nécessaires pour les ETF passifs

Les ETF passifs visent à reproduire l'indice boursier sous-jacent aussi fidèlement que possible sur une base 1:1. Une société de gestion de fonds peut aborder cette question autrement et les résultats des investissements peuvent être légèrement différents :

- **Reproduction physique** : les actions sont achetées exactement comme elles sont représentées dans l'indice. Les fournisseurs de ces ETF prêtent souvent des parts à d'autres grands investisseurs (prêt de titres). Cela présente l'avantage de percevoir des frais qui augmentent le rendement. En revanche, le fournisseur du ETF assume également les risques de contrepartie.
- **Échantillonnage** : toutes les actions provenant d'un indice donné ne sont pas forcément achetées. Toutefois, la composition du portefeuille doit être aussi proche que possible de l'indice en termes de risque et de rendement.
- **ETF synthétique** : l'indice est reproduit à l'aide de produits dérivés tels que des swaps. Cela nécessite des contreparties sur le marché financier, ce qui entraîne des risques (par exemple, qu'une contrepartie devienne insolvable).

Il existe aussi des différences entre les ETF et leurs performances, du fait que certains fournisseurs réinvestissent les revenus des dividendes (fonds de capitalisation), tandis que d'autres les distribuent. La taille et l'âge d'un ETF peuvent également être déterminants, car une taille de fonds importante indique généralement que l'ETF dispose de suffisamment de liquidités. Cela signifie qu'il y a assez d'acteurs sur le marché pour acheter ou vendre des actions immédiatement, et qu'ils sont en mesure de proposer ou de céder des titres en grandes quantités. Ces points jouent un rôle dans le choix d'un ETF. Mais surtout, les coûts constituent un élément important. Le Total Expense Ratio (TER) est utilisable comme référence, même s'il ne tient pas nécessairement compte de tous les coûts.

Conclusion pour les conseillers

Le monde des ETF s'est complexifié ces dernières années. Il vaut donc la peine d'analyser plus en détail un ETF individuel avant de recommander un achat aux clients. Il existe actuellement 735 ETF négociés à la SIX (bourse de CH) - le choix est donc considérable.

Blog – nouveaux articles

- Le Conseil national dit oui à la révision partielle de la LSA – 5.5.2021
- Assurance complète LPP – Un modèle pour l'avenir ? – 10.5.2021
- Assurance-maladie : réglementation plus stricte des activités des intermédiaires – 19.5.2021
- La loi révisée sur le droit successoral entrera en vigueur le 1.1.2023 – 20.5.2021

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le blog mendo : <https://www.mendo.ch/fr/blog/>

La Commission du Conseil des États s'oppose à l'interdiction des provisions dans la LPP

La majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) veut supprimer l'article 69 LPP proposé par le Conseil fédéral. Cet article aurait donné au Conseil fédéral la compétence de réglementer la rémunération des activités d'intermédiaire (courtiers, agents) pour les affaires de prévoyance. La question fait l'objet d'un débat animé depuis plusieurs mois et la décision de la Commission du Conseil des États marque une nouvelle étape.

Pour des informations détaillées : <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sgk-s-2021-05-21.aspx?lang=1036>

Chute des taux de conversion et nouveaux modèles LPP

Ce printemps, les informations concernant la baisse des taux de conversion et les adaptations des modèles de prévoyance des fondations collectives et communes se sont accumulées. Ainsi, Swiss Life (le numéro 1 dans le domaine des fondations collectives) et Allianz vont baisser leurs taux de conversion au cours des prochaines années.

La Bâloise et la PAX introduisent de nouveaux modèles de prévoyance qui tiennent compte de l'augmentation de l'espérance de vie.

<https://www.pax.ch/Landingpages-FR/Pax-DuoStar.html>

L'augmentation de l'espérance de vie, le faible rendement des titres porteurs d'intérêts et les tiraillements politiques autour des réformes de la prévoyance professionnelle conduisent à une révision des modèles de retraite existants dans les institutions collectives. Le modèle d'assurance complet est également sous pression.

Tous ces changements conduisent également à une complexification de la pratique du conseil. Cela accroît aussi les exigences en termes de compétences pour les conseillers en prévoyance professionnelle auprès des PME.

Arrêt du Tribunal fédéral sur l'imposition des rentes viagères

Le Tribunal fédéral est conscient qu'avec une part imposable de 40% du versement d'une rente viagère, l'imposition sur le revenu est disproportionnée. Il a également constaté que, dans les faits, une partie d'un "remboursement de capital" est imposable. Néanmoins, le Tribunal fédéral ne peut pas annuler un article de loi existant et a donc confirmé l'imposition partielle des rentes viagères dans son arrêt du 17 février 2021.

BGER 2C_437/2020

L'avis de Thomas Veillet (investir.ch) sur les crypto-monnaies

Toujours aussi féroce et à l'humour grinçant, petit décryptage du monde des crypto-monnaies par Thomas Veillet (investir.ch) :

<https://www.dailymotion.com/video/x81p2iw>